

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la session ordinaire du 23 novembre 2015

Présents : M. Guillaume PAQUIER, Mmes Claudette GRIVIAUD, Nathalie TALPIN, M. Albert THEVENET, Mmes Nathalie PAGNIER, Véronique BAILLY, Véronique VACHER, MM. Lionel GONNEAUD, Guillaume GUYARD, Mme Séverine COMPARET, MM. Mathieu AUXOUX, Dominique NEANT, Eric BOUDOT.

Absents excusés : MM. Serge POTIER, Jean-Pierre GOUDIER

Secrétaire de séance : M. Guillaume GUYARD

M. PAQUIER ouvre la séance et avant d'entamer ses travaux, le Conseil Municipal a observé une minute de silence en mémoire des victimes des attentats qui ont eu lieu dernièrement sur le territoire national et par solidarité avec leurs familles.

Mme Claudette GRIVIAUD donne lecture du compte rendu de la session du 23 septembre 2015 qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal est informé que :

- une subvention de 9 744 € a été attribuée par le Conseil Départemental pour la rénovation du terrain de tennis dans le cadre du programme "100 projets pour l'emploi".
- les travaux de La Gare ont été réceptionnés le 28 octobre.
- la 1^{ère} partie du programme de voirie 2015 est terminée.
- les nouvelles illuminations commandées ont été livrées.
- les panneaux de signalisation souhaités par la commission de voirie ont été commandés.
- l'Ad'Ap a été déposé le 30 septembre, le délai d'instruction est de 4 mois.
- la date du rendez-vous avec le notaire pour la signature de la vente de la parcelle à M. Marcel Gonin est fixée.
- le compteur d'eau du boudrome est supprimé.
- la cuve de récupération d'eau est installée à La gare
- la commission de réforme a émis un avis favorable à la mise en retraite pour invalidité de Mme Lagarde toujours en arrêt de travail en lien avec l'accident de service. IL faut maintenant constituer le dossier auprès de la CNRACL.

RACCORDEMENT RESEAU ASSAINISSEMENT LOGEMENT LA GARE

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise LHERMITTE d'un montant de 1 778,27 € TTC pour le raccordement du logement de La Gare au réseau communal d'assainissement et décide d'inscrire cette somme à la section d'investissement.

AVENANT TRAVAUX LA GARE

Le Conseil Municipal décide de ne pas réaliser l'aire en enrobés pour chaussée lourde devant le nouvel atelier. Il autorise le Maire à signer l'avenant 3 au lot 1 diminuant de 4 590 € HT le montant du marché signé avec l'entreprise LASSOT.

PROPRIETE PILLON

Après avoir pris connaissance

- de la proposition de la famille Pillon qui souhaite vendre la propriété située au 2, route du Morvan
- de l'estimation faite par les Domaines
- des différents diagnostics réalisés par le cabinet Lasset

- des devis des entreprises EURL Pagnier et SARL Dagouneau pour le changement de système de chauffage et la mise aux normes de l'électricité,
le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire une offre d'achat de 55 000 €.

FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet de Saône et Loire qui prévoit la fusion de la Communauté de Communes entre Somme et Loire et celle du Pays Gueugnonnais. Il émet, à l'unanimité, un avis favorable.

INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE

Suite au décès du Père Boffet, le Conseil Municipal décide que l'indemnité de gardiennage de l'église sera versée au Père Fromageot pour l'année 2015 et les années suivantes.

SCHEMA MUTUALISATION

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de schéma de mutualisation établi par la CCESL et l'approuve mais dit qu'il ne participera pas à tous les groupements de commandes.

ENCAISSEMENT CHEQUE MACIF

Le Conseil Municipal autorise le maire à encaisser le chèque MACIF d'un montant de 240 € en remboursement de la facture de repose du portique de hauteur rue du Tacot endommagé au printemps 2015.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- des comptes rendus * des AG du Syndicat des Eaux, de l'Association des Parents d'élèves et du Foyer Rural.
* du conseil d'école du 5 novembre à la suite duquel un courrier a été adressé au Maire d'Issy l'Evêque pour un éventuel RPI.
- des remerciements de l'Association Française des sclérosés en Plaques pour la subvention versée.
- du courrier de l'Agence de l'Eau qui rappelle que le plan Ecophyto prévoit "zéro phyto" pour les collectivités à partir de janvier 2017.
- du rapport d'activités de la CCESL.

La commission voirie est chargée d'étudier toutes possibilités afin de réduire la vitesse dans le bourg.

Extrait conforme à l'original,
Le Maire,